

## **Parc La Fayette - Projet d'extension de la Société MMT - Demande de subvention au Fonds Départemental d'Aménagement à Vocation Économique (FDAVE) et au Fonds d'Intervention Économique (FIE)**

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** La Ville de Besançon aménage la ZAC La Fayette dans le cadre d'une concession confiée à la Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD) en vertu d'une convention signée le 23 septembre 1991.

MMT, filiale du groupe suisse SONCEBOZ (600 personnes), installée sur le Parc La Fayette depuis 1999, souhaite se développer.

Cette société conçoit et réalise des actionneurs, moteurs et capteurs électriques pour l'industrie automobile principalement.

Le marché de MMT est mondial (USA, Europe, Japon) et l'entreprise compte comme clients en grand compte des entreprises telles VALÉO, SIEMENS, DENSO.

Quelques chiffres :

- . 80 % du CA réalisé à l'export
- . 80 % de l'activité centrée sur les applications automobiles
- . 135 brevets déposés
- . 62 licences concédées dans le monde.

L'entreprise dont l'effectif est actuellement de 30 personnes, uniquement ingénieurs et techniciens hautement qualifiés, développe son activité dans des locaux de 1 000 m<sup>2</sup>.

La forte tendance à l'électrification des fonctions hydrauliques et pneumatiques sur les secteurs de l'automobile permet d'envisager une croissance moyenne de l'ordre de 8 à 10 % dans les trois prochaines années.

Pour répondre et assurer ce développement, l'espace existant étant à la limite de la saturation, MMT envisage de doubler sa surface d'exploitation.

Cette extension entraînera également la création progressive de 20 postes supplémentaires (+ 70 % d'effectif) à échéance 2007.

La société souhaite acquérir un terrain de 2 986 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 27,44 € HT par m<sup>2</sup> soit pour un prix global de 81 936 € HT.

Le coût d'aménagement de la parcelle est estimé à 81 051 € HT.

La Ville sollicite l'intervention du «Fonds Départemental d'Aménagement à Vocation Économique» (FDAVE) du Conseil Général du Département du Doubs ainsi que du «Fonds d'Intervention Économique» (FIE) de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour le projet d'extension de l'entreprise MMT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant :

- à solliciter les participations des organismes sus-mentionnés,
- à encaisser les participations par décision modificative au budget de l'exercice courant aux chapitres 92.824.7473/7475.88016.30300, dès réception des notifications attributives et à les réaffecter en dépenses au chapitre 92.824.6572.88016.30300,
- à signer la convention d'engagement FDAVE avec le Conseil Général et la convention FIE avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et tous documents s'y rapportant,
- à donner toutes directives à la SEDD, concessionnaire, pour le lancement des travaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Économie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 6 octobre 2003.*